

rêts des expéditeurs de grains et de foin du Canada, et elle devrait être dans l'intervalle soumise à la Commission des Chemins de Fer à Ottawa. Le retard donne droit à des dommages et c'est correct, mais le droit aux dommages devrait être réciproque. Que les compagnies en paient la façon comme les individus.

Un cultivateur de la paroisse de St-Jean a chargé un char de foin à la gare, ici, le 15 juin, et l'a consigné ce jour-là à Boston. Le foin valait alors \$18 pour No 1. Ce char de foin n'est parvenu à destination que le 11 juillet, savoir: 26 jours après, tandis que six jours suffisent amplement pour rendre un char de foin de St-Jean à Boston, et le 11 juillet, le foin était baissé de \$3 par tonne à Boston. Et dire qu'il n'y a pas de loi pour tenir dans ces cas-là, les Compagnies de Chemins de Fer responsables. Ce n'est pas croyable.

Les expéditeurs devraient avoir un recours contre les Compagnies lorsqu'elles tardent à fournir des chars pour le transport des marchandises ou à les rendre à destination, comme aussi pour leur négligence trop souvent répétée de ne pas placer les chars à un endroit propice à leur arrivée pour qu'ils puissent être déchargés au lieu de les laisser des semaines entières sur les voies d'évitement à des endroits inaccessibles.

CHAS. ARPIN.

St-Jean, 15 Sept. 1904.

x x x

N. D. L. R. — Le "Prix Courant" apprécie hautement les correspondances du caractère de celle qui précède et qui touchent à des questions d'un intérêt général.

Nous avons à différentes reprises parlé dans nos colonnes des délais dans les transports et plus particulièrement de la difficulté éprouvée par les chargeurs d'obtenir, surtout dans certaines localités dans certains districts même, des chars pour l'expédition de leurs marchandises.

Depuis un certain temps aucune plainte nouvelle ne nous était parvenue et nous pensions que la pénurie de chars ne se faisait plus sentir.

Il y a évidemment dans cette question de délais de chargement, de déchargement et de livraisons matière à étude pour la Commission des Chemins de fer récemment créée. Nous sommes assurés qu'elle prendra en considération les vues des compagnies et du public intéressés relativement aux points soulevés par notre correspondant.

VANILLE ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est, 1122, Montréal.

Celui qui compte sur la chance pour réussir, sera heureux s'il la trouve.

LA ROYAL INSURANCE CO.

Promotions

M. Charles Alcock, gérant général de la Royal Insurance Co., venu d'Angleterre pour y faire une inspection des bureaux de la Compagnie au Canada a annoncé le 15 de ce mois d'importants changements dans le personnel canadien.

M. William Mackay qui pendant un certain nombre d'années avait été assistant-gérant et remplissait les fonctions de gérant depuis le décès de M. George Simpson a été nommé gérant de la Compagnie au Canada.

Par une heureuse coïncidence M. Mackay était élevé au plus haut poste de la compagnie au Canada le jour même du vingt-deuxième anniversaire de son entrée au service de la Royal.

C'est, en effet, le 15 septembre 1882



que le nouveau gérant est entré dans le bureau principal de Montréal et c'est là qu'il a conquis en grande partie tous ses grades: inspecteur en 1886; assistant-gérant en 1896, gérant par intérim au décès de M. Geo. Simpson et finalement gérant en titre.

M. William Mackay est né à Dornoch, Ecosse; il est âgé d'environ 45 ans. Il débuta dans l'assurance à Glasgow en 1878, dans la Queen Insurance Co. Il vint au Canada en 1882 et entra à la Royal où il est toujours resté depuis lors.

M. Mackay compte au nombre des actuels les plus compétents du Canada, c'est un travailleur qui a fait sa marque, et on peut dire en toute sûreté que sous sa direction, la branche canadienne de la

Royal continuera à progresser comme elle l'a fait dans le passé.

x x x



M. J. H. Labelle, le bras droit de M. William Mackay, est promu de second assistant-gérant au rang d'assistant-gérant qu'occupait le nouveau gérant.

M. J. H. Labelle est né à Montréal en 1868. Après un cours d'études à l'Académie Commerciale de l'Archevêché, il est entré au service de la Royal, à l'âge de 15 ans, en 1883. Arrivé au poste d'inspecteur dans cette même compagnie, il la quitta en 1891 pour entrer à la Norwich Union Fire en qualité de surintendant pour la Province de Québec. Un an après il revenait à la Royal comme second assistant-gérant.

Ses loyaux services pendant vingt ans à la Royal le désignant pour le nouveau poste de confiance auquel il vient d'être promu.

A. O. MORIN ET CIE.

Contrairement à ce qui a été dit dans un journal du matin, le stock de marchandises sèches de la maison A. O. Morin & Cie n'a nullement été endommagé dans l'incendie qui a eu lieu à Montréal dans la nuit de mercredi dernier.

CITRON ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est 1122, Montréal.

A LOUER

A louer pour le 1er mai 1905, tout l'étage au-dessus des bureaux du "PRIX COURANT", au numéro 25 de la rue Saint-Gabriel.

Améliorations au désir du locataire.